

Tél : 01-60-43-88-50	<input checked="" type="checkbox"/> Maternelle <input type="checkbox"/> Elémentaire <input type="checkbox"/> Primaire	<input type="checkbox"/> 1 ^{er} trimestre <input checked="" type="checkbox"/> 2 ^{ème} trimestre <input type="checkbox"/> 3 ^{ème} trimestre <input type="checkbox"/> extraordinaire	Date Le 19/03/2021 De 19h à 19h53.
Courriel Ce.0770449v@ac-creteil.fr	Directeur/trice <input checked="" type="checkbox"/> Sophie Blot		
IEN ou son représentant	<input checked="" type="checkbox"/> André Saugeay		
Enseignant(e)s de l'école	<input checked="" type="checkbox"/> Hélène Mignot <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>		
Membres du RASED	<input type="checkbox"/>		
DDEN	<input type="checkbox"/> Jean-Michel Gras		
Parents élus	<input checked="" type="checkbox"/> Maud Veillot <input checked="" type="checkbox"/> Emeline Beulque <input checked="" type="checkbox"/> Floriane Dorléans <input checked="" type="checkbox"/> Anaëlle Mortera <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>		
Le maire ou son représentant	<input checked="" type="checkbox"/> Christine Gibert		<input checked="" type="checkbox"/> Laetitia Cortes
Conseiller municipal	<input type="checkbox"/>		
Autres membres invités	<input checked="" type="checkbox"/> Laetitia Herse <input checked="" type="checkbox"/> Fred Cry <input checked="" type="checkbox"/> Manuela Da Silva <input checked="" type="checkbox"/> Marie Louis		
Absent(es) <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Absent(es) excusé(es) <input checked="" type="checkbox"/> André Saugeay <input checked="" type="checkbox"/> Manuela Da Silva <input checked="" type="checkbox"/> Marie Louis		

Président(e) de séance : Sophie Blot	Secrétaire de séance : Sophie Blot
--------------------------------------	------------------------------------

ORDRE DU JOUR
du 2^{ème} conseil d'école

1. Rappel du règlement intérieur de l'école (retards, absences...).
2. Présentation des procédures 1^{er} degré (signalements d'absentéisme scolaire, déclarations d'incidents, d'accidents, remontées d'informations préoccupantes).
3. Sécurité : Alertes incendie, PPMS attentat-intrusion.
4. Vie de l'école : sorties scolaires réalisées et prévues,
5. Dispositifs d'aides proposés aux élèves (APC, PPRE, PAP, PPS...)
6. Effectifs de l'école à venir
7. Poursuite de scolarité (PS/MS/GS)
8. Coopérative, budget
9. Garderie
10. Travaux
11. Rappel date du 3^{ème} conseil d'école : 25/06/21 à 19h
12. Questions des parents.

RELEVÉ DE CONCLUSIONS

1) Rappel du règlement intérieur

La fréquentation régulière de l'école, maternelle ou élémentaire, est obligatoire.

Lorsqu'un enfant manque momentanément la classe, **les parents doivent, sans délai, faire connaître** à la directrice d'école **les motifs de cette absence** (par mail idéalement ou par téléphone).

Pour rappel, les seuls motifs réputés légitimes sont les suivants : maladie de l'enfant, maladie transmissible ou contagieuse d'un membre de la famille, réunion solennelle de famille, empêchement résultant de la difficulté accidentelle des communications, absence temporaire des personnes responsables lorsque les enfants les suivent.

Tout retard doit rester exceptionnel et devra être justifié.

Les parents sont garants du respect de l'obligation d'assiduité par leurs enfants ; ils doivent respecter et faire respecter les horaires de l'école.

Pour rappel les horaires de l'école sont les suivants :

Lundi, mardi, jeudi, vendredi de 8 h 50 à 11 h 50 et de 13 h 50 à 16 h 50. L'accueil des élèves s'effectue 10 minutes avant l'heure d'entrée le matin et l'après-midi.

Attention, dorénavant et afin de garantir la sécurité des élèves présents à l'école, une fois les portails fermés le matin, les parents devront se présenter à 11h50.

2) Présentation des procédures 1^{er} degré (signalements d'absentéisme scolaire, déclarations d'accidents, remontées d'informations préoccupantes).

Absentéisme 1^{er} degré

En cas d'absentéisme (4 ½ journées dans une période d'un mois), l'école est tenue de le signaler à l'IEN, c'est pourquoi en cas d'absence il est demandé aux parents d'avertir l'école.

Déclarations d'accident

En cas d'accident, une déclaration est faite.

Informations préoccupantes

Elles peuvent être de deux ordres :

- Manque de soin/changement d'attitude de la part de l'élève.
- Violence physique grave

3) Sécurité

Ces exercices permettent aux personnels et aux élèves de réagir en cas de problème.

1^{er} exercice incendie : réalisé le 25/09/20 matin (déjà été évoqué lors du 1^{er} conseil)

2^{ème} exercice incendie : réalisé le 18 mars après-midi

Exercice PPMISA Attentat-Intrusion : réalisé le 08/12/20 : en raison de la situation sanitaire, les classes ne se sont pas mélangées. Les classes devaient se mettre en sécurité (barricader, fermer les verrous si possible...).
20 mn d'exercice

Le scénario a été adapté par l'équipe « faire comme si un méchant était entré dans l'école, donc se cacher et faire le moins de bruit possible ».

Le gendarme n'a pas pu être présent sur cet exercice.

4) Vie de l'école

- **Intervenant musique** : Nicolas Robert à partir du 15 mars (10 séances) jusqu'au 14 juin. Projet autour des animaux (oiseaux et insectes). Le début est décalé au 22 mars.
- **Concert** « Les Ritournelles » : le 16 avril, deux musiciens viennent jouer 30 mn pour chacune des classes. En attente de précision.
- **Ateliers nichoirs** : Réaliser le 1^{er} et 2 mars avec l'association AVEN du Grand-Voyeux.
- **Intervention compost** le 16 mars avec le SIETREM. L'intervenante a introduit le sujet avec l'album de « Caillou, la magie du compost ». Les enfants ont été sensibilisés sur ce qui peut être mis ou pas dans un composteur et ont observé des insectes décomposeurs

5) Les dispositifs d'aides proposés aux élèves

Différents dispositifs d'aides peuvent être proposés aux élèves en fonction des besoins.

- **PPRE**

Le **PPRE** consiste en un plan coordonné d'actions, conçu pour répondre aux difficultés scolaires rencontrées par un élève et formalisé dans un document qui précise les objectifs, les modalités pédagogiques, les échéances et les modes d'évaluation.

- **PAP**

Le **plan** d'accompagnement personnalisé est un dispositif d'accompagnement pédagogique qui s'adresse aux **élèves** qui connaissent des **difficultés scolaires durables** ayant pour origine **un ou plusieurs troubles des apprentissages** et pour lesquels des aménagements et adaptations de nature pédagogique sont nécessaires.

Le document PAP est un document normalisé qui présente les aménagements et adaptations pédagogiques dont bénéficie l'élève. Il peut être mis en place sur proposition du **conseil des maîtres** ou du **conseil de classe** ou à la demande des **parents**.

Le **médecin de l'éducation nationale** rend un avis sur la pertinence de la mise en place d'un plan d'accompagnement personnalisé après l'examen des bilans psychologiques et paramédicaux réalisés par l'élève.

- **PPS**

Un projet personnalisé de scolarisation concerne les élèves en situation de handicap et une fois que la famille a saisi la maison départementale des personnes handicapées (MDPH).

La mise en place du GEVA-Sco permet de faciliter la transmission des informations entre les acteurs et la mise en place de parcours cohérents.

- **APC**

Les activités pédagogiques complémentaires ne relèvent pas du temps d'enseignement obligatoire pour les élèves. Elles s'ajoutent aux 24 heures hebdomadaires d'enseignement et nécessitent l'accord des parents concernés. Elles permettent d'apporter aux élèves un accompagnement différencié, adapté à leurs besoins. Les enseignants peuvent ainsi aider les élèves lorsqu'ils rencontrent des difficultés dans leurs apprentissages notamment.

6) Effectifs de l'école pour la rentrée 2021/2022 (à la date du conseil)

PS : 16

MS :14,

GS 16

Soit 46 élèves,

Nous avons 48 élèves inscrits pour l'année scolaire 2020-2021. Les CP seraient 15 à s'inscrire sur l'école de Jablines sur 18 élèves.

Intervention de Madame Gibert : L'inspecteur a dit qu'il y avait peu de variation entre 2020-2021 et 2021-2022, donc le RPI conserverait les 6 classes. Une commission se tiendra en juin et un comptage sera effectué en septembre. Des efforts sont faits pour maintenir le nombre de classe dans les communes rurales.

7) Poursuite de scolarité (PS/MS/GS) :

Les documents ont été transmis le 15 mars (proposition), un autre document sera transmis mi-avril afin de communiquer la décision finale.

8) Coopérative, budget

Recettes :

Reliquat des autres années : 1 598 euros

TOTAL 2020-2021 : 2 906 euros

Dépenses :

TOTAL : 3 204,86 euros

Il reste 1300 €

9) Garderie

Intervention Mme Gibert : Beaucoup de parents ne payent pas dans les délais impartis la garderie et la cantine. L'agent d'accueil de la Mairie passe beaucoup de temps à relancer les familles. Il est demandé aux familles de respecter les délais de paiement.

10) Travaux

Il s'agit plutôt de changement : la cantine de l'école dispose désormais de grands plats en inox afin d'éviter les barquettes operculées. De plus, la soupe est désormais livrée dans des grands seaux.

11) Rappel de la date du 3^{ème} conseil d'école : 25/06 à 19h

12) Questions des parents

L'ordre des questions a été modifié et regroupé par thème pour une meilleure cohérence dans les échanges.

Ecole

1) La liste communiquée avec « les talents » des parents vous a-t-elle été utile ? Avez-vous contacté des parents ou envisagez-vous de le faire d'ici la fin de l'année ?

Des parents ont été contactés pour la couture.

Nous allons peut-être de nouveau faire appel aux parents pour les sacs de graines qui sont également décousus.

5) Comme les années précédentes, une intervention pour la sécurité routière est-elle prévue ?

Cette action a été menée une seule fois sur l'école de Lesches, il y a plusieurs années. L'idée a aussi été soumise par Fred Cry. Elle est en effet intéressante. L'école s'est dotée en début d'année de panneaux indicateurs afin de pouvoir faire une sensibilisation. Activité qui se prêterait plutôt en fin d'année scolaire. Attente du retour du contact.

2) Qu'en est-il du label E3D? Quels sont les projets en cours dans ce cadre (en dehors du projet nichoir)? Quels sont les projets envisagés pour l'année prochaine ?

Nous avons eu l'intervention sur le compost (évoqué pendant le point vie de l'école),

Depuis la rentrée de septembre 2020, les élèves boivent dans des verres lavables fournis par l'école.

Nous n'avons pas encore envisagé de projet pour l'année prochaine,

Interventions des parents d'élèves élus : Ils proposent que les enfants apportent leur propre serviette en tissu de la maison pour les anniversaires et autres fêtes de fin de période.

Proposition à étudier avec l'équipe, car cela nécessite une logistique avec des enfants de maternelle.

L'école est étonnée des questions suivantes car lors du premier conseil d'école, il avait été dit que rien n'était envisagé en raison du contexte sanitaire.

3) Qu'avez-vous envisagé comme sortie de fin d'année ?

En raison du contexte sanitaire et du plan Vigipirate urgence attentat, aucune sortie n'est prévue (indiqué lors du 1^{er} conseil d'école).

Toutefois, nous allons organiser un pique-nique au sein de l'école. Les classes ne seront pas mélangées.

4) Est-il possible lors de cette sortie, de faire le lien avec le label E3D, afin d'être dans une dynamique zéro déchet concernant le pique-nique ?

Sujet déjà abordé l'année dernière, la réponse est la même. Nous ne pouvons pas imposer du zéro déchet. Chaque famille est libre de faire ou non du développement durable et à des degrés différents. Nous pouvons nuancer en proposant « le moins de déchets possible » et demander aux élèves à l'issue du pique-nique de trier les déchets et de les mettre au composteur si besoin.

Proposition des parents d'élèves : Les parents d'élèves élus vont fournir un A3 (pour affichage) et un A4, afin d'aider les parents à limiter le nombre de déchets lors d'un pique-nique.

6) Comment envisagez-vous le spectacle de fin d'année et la kermesse ?

Nous n'envisageons pas de spectacle de fin d'année ni de kermesse au regard de la situation sanitaire (CF conseil d'école n°1).

Les consignes de l'Education Nationale sont d'éviter tout brassage dans l'école et d'éviter de faire rentrer des parents dans l'école.

Proposition des parents d'élèves : faire une vidéo des élèves ou un enregistrement de chants des élèves et le diffuser aux autres parents.

Réponse école : L'école est très contrainte sur ce type d'envoi. Par ailleurs, un enregistrement audio de voix rendrait-il vraiment bien avec des outils « maisons » ?

Intervention de la mairie : Les chefs d'établissements et enseignants ne font pas ce qu'ils veulent et de nombreuses contraintes pèsent sur eux.

Mairie

Pouvez-vous nous expliquer ce qui vous a conduit à reporter le paiement en ligne pour le périscolaire ?

Le paiement en ligne a dû être reporté pour des raisons budgétaires car la Mairie avait mal été renseignée sur l'outil informatique à acquérir.

L'outil sera donc proposé pour la rentrée de septembre.